

SEANCE DU 15/06/2020

Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., VANDROMME A., BAYARD E.	Bourgmestres ;
MM DELAUW S., SOBRY O., CORDIER G., LECUT T., M ^{mes} MATHIEU V., SOTTIAUX C., MM DOMER S., THIRY E., JACQUEMIN B., JASPART S., CROWET F., DEMEULDRE A., PAQUET E., MONIN J-M., M ^{me} MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr PAROCHE D.,	Chef de zone f.f. ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Messieurs DANVOYE, PAQUET et CROWET sont excusés.

Monsieur le Président demande l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire en séance publique; à savoir « Ouverture à la mobilité 20-03 de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention : décision».

A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Procès-verbal de la séance du 19/02/20.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Situation de caisse au 31/12/2019.

Le comptable spécial présente la situation de caisse au 31/12/2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve la situation de caisse au 31/12/2019.

3. Compte de résultats de l'exercice 2019.

Monsieur PICHRIST explique les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur LAMBERT et Madame MASSET entrent en séance

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte de résultats de l'exercice 2019.

4. Modification budgétaire numéro 1.

Monsieur PICHRIST explique la modification budgétaire numéro 1 qui consiste en l'annulation de la reprise de provision prévue pour le lissage des dotations communales, l'inscription des soldes de fonds de sécurité routière antérieures au fonds de réserve ordinaire ainsi que le « boni » de cette modification budgétaire également au fonds de réserve ordinaire.

Au service extraordinaire, une dépense est inscrite pour le remplacement du revêtement de sol du poste de Beaumont dont le financement sera assuré par un prélèvement sur le fonds

de réserve. Une non-valeur est également inscrite quant au subside pour le remplacement de la chaudière du poste de Beaumont.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire numéro 1.

5. Requalification du terrain non bâti et ajustement de valeurs de construction.

Le comptable spécial explique que dans le patrimoine, il subsiste en nature 202 « TERRAINS A BATIR NON BATIS » la parcelle achetée à la commune de SIVRY-RANCE le 23 décembre 2008 pour la construction de la direction zonale et que lors de la clôture des travaux en cours en 2012, le bâtiment a été porté en nature 211 «TERRAINS des CONSTRUCTIONS» créant un doublon dans le patrimoine.

Une correction est dès lors à faire, laquelle n'a pas d'incidence budgétaire mais impacte uniquement le compte de résultats à l'étage des opérations de redressement,- produits non encaissés et charges non décaissées-, par écritures en comptabilité générale.

A l'unanimité décide, le Conseil décide de rétablir la valeur du terrain de la construction du Commissariat central en nature 211, au montant initial de 74.905 €, de rétablir la valeur du bâtiment au montant de 1.607.460,37 € par correction de la ventilation non justifiée de 241.119,06 €.

Le Conseil de police charge le comptable spécial des écritures nécessaires au rétablissement de ces valeurs initiales et de leur évolution patrimoniale dès la présentation des comptes 2020.

6. Cahier spécial des charges toiture + panneaux photovoltaïques Chimay.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif au remplacement de la toiture et à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Chimay.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Le Compagnon du Toit, Eclipse, Amant-Van Landschoot sprl, Ets Briatte sprl et STA Technique.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif au remplacement de la toiture et à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Chimay.

7. Cahier spécial des charges portes garages Momignies.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'installation de portes sectionnelles pour les garages du poste de Momignies.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Erla sa, Portes Services sa, Multitra-Feralu sprl, LP Menuiserie sprl, Damas-Damman sprl, Moreau sprl et Didelot sprl. Le Conseil souhaite ajouter les firmes Green Châssis et Bachelard.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'installation de portes sectionnelles pour les garages du poste de Momignies.

8. Cahier spécial des charges matériel informatique.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'achat de PC portables renforcés et bureautiques.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir D4Y.BE, Stevensoft, Orditech, Securitas, Briclet, DMC Informatique, Cristelec, Fix My Phone et CBM Informatique.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'achat de PC portables renforcés et bureautiques.

9. Achat matériel informatique – Adhésion contrat cadre.

En date du 01/02/19, le Conseil avait décidé de déléguer le pouvoir du Conseil de police de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions au Collège de police pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la zone de police dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire. La LPI ayant été modifiée en son article 33 au 01/03/19 avec entrée en vigueur le 19/04/19, la Tutelle demande au Conseil de prendre une nouvelle décision de délégation se basant sur ces nouvelles dispositions.

A l'unanimité, le Conseil délègue les compétences du Conseil de police au Collège de police pour l'organisation des marchés **relevant du service ordinaire** dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

En date du 17/04/2020, le Collège a décidé d'adhérer aux marchés LPA2017/295 et FOREM DMP2000242. Il s'agit de deux contrats cadre, un de la Police d'Anvers avec la firme Securitas proposant du matériel informatique dans le cadre de la mise en place de l'ISLP Mobile et un du Forem qui propose du matériel informatique via la firme Fortinet. Pour avoir accès aux catalogues et aux listes de prix, l'adhésion est nécessaire et ne nous oblige en rien à l'achat.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer aux marchés LPA 2017/295 et FOREM DMP2000242.

10. Ouverture à la mobilité 20-02 de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention.

Pour rappel, 4 emplois de Cadre de Base au service Intervention étaient ouverts à la mobilité 20-01.

Seulement 3 candidatures ont été introduites.

Les formalités devant être terminées pour le 10/04/2020, le Collège a décidé en date du 27/03/2020 d'ouvrir un emploi de Cadre de Base au service Intervention à la mobilité 20-02 avec la Commission de sélection suivante : Chef de Corps faisant fonction - CP Intervention (CP Bureau Judiciaire) - INPP Intervention Sud (INPP Intervention Nord).

Les 3 candidats se sont présentés à l'interview dont 2 ont été reconnus « Apte » et 1 « inapte ».

Attendu que les formalités devaient être terminées pour le 10/04/2020 ;

Considérant le mail du 10/04/2020 reçu du service « gestion des carrières » permettant d'encoder les profils pour la mobilité 20-02 jusqu'au 17/04/2020 ;

Attendu que seuls deux candidats ont été désignés, le Collège de police a décidé en date du 17/04/2020 d'ouvrir un second emploi de Cadre de Base au service Intervention avec la même Commission de sélection.

Il est demandé au Conseil de ratifier ces deux décisions.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les décisions du Collège de police en date des 27/03/2020 et 17/04/2020 décidant l'ouverture à la mobilité 20-02 de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention.

11. Surcoût caméras mobiles.

En date du 29/11/2019, le Collège a décidé d'acquérir 5 caméras de surveillance mobiles au montant total de 37.868,23 € TVAC auprès de la firme The Safe Group via contrat cadre. La firme nous a proposé une nouvelle gamme de caméras plus performantes pour les 5 caméras en commande.

Attendu que le crédit restant à l'article 33005/74152.2019 était suffisant pour couvrir le surcoût des 5 caméras et qu'il a été engagé sur l'exercice 2019 et reporté sur l'exercice 2020 ;

Le Collège a décidé en date du 20/03/2020, avec accord préalable de la Tutelle, d'accepter l'offre de la firme The Safe Group proposant les caméras plus performantes dont le surcoût de la dépense initiale s'élève à 17.413,90 € TVAC pour les 5 caméras de surveillance mobiles.

12. Approbation du budget 2020 par Monsieur le Gouverneur.

Le budget 2020 a été approuvé par Monsieur le Gouverneur en date du 26 février 2020.

13. Présentation par la CP LACOMBLE.

La CP LACOMBLE se présente aux conseillers et précise qu'elle gère la direction du service Intervention et fait partie de la Direction des Opérations.

La CP LACOMBLE présente le service Intervention, ses missions ainsi que les prévisions de créer un service roulage et un BS plus dynamique avec géolocalisation.

Elle explique que malgré que notre zone est attractive, nous rencontrons des problèmes pour les recrutements. Les critères de recrutement ont été revus à la baisse par les Ministres, ce qui implique d'être prudent car des personnes connues pour certains faits peuvent être candidats.

Monsieur MONIN s'interroge quant à la possibilité de constater la collaboration entre les services.

Madame LACOMBLE précise qu'il y a régulièrement des réunions de la DirOps, ce qui permet une bonne collaboration entre les responsables.

De plus, les gradés Intervention et Proximité se trouvent dans le même poste, ce qui est plus facile lorsqu'un problème est rencontré dans un poste.

Monsieur le Président remercie la CP LACOMBLE pour sa présentation.

10. Ouverture à la mobilité 20-03 de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention.

Comme expliqué au point 10, deux emplois de Cadre de Base étaient ouverts au service Intervention à la mobilité 20-02. En date du 05/06/2020, nous avons été informés par le service de recrutement qu'aucune candidature n'était introduite pour ces deux postes. Les formalités devant être terminées pour le 26/06/2020, il est proposé au Conseil d'ouvrir ces deux emplois au cycle de mobilité 20-03.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : Chef de Corps f.f.
- * Assesseurs : CP Intervention
INPP Intervention Nord
- * Suppléants : CP Bureau judiciaire
INPP Intervention Sud
- * Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Monsieur MONIN demande s'il y a un impact sur la zone au niveau financier suite à la crise que l'on vient de rencontrer.

Monsieur le Président explique qu'il y a eu des équipes supplémentaires pour les surveillances COVID, ce qui implique une augmentation des inconvénients.

Il y a également l'achat de protections diverses achetées et à prévoir.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

CANIVET C.

Le Bourgmestre,

GATELIER J-F.